

TABLEAU DES ACTES FAISANT L'OBJET D'UNE PUBLICITE SANS MISE EN CONCURRENCE

Il est porté à la connaissance du public l'intention de la Région Bretagne d'accorder les Autorisations d'Occupation Temporaire (AOT) à vocation économique suivantes :

N° dossier	Localisation	Type d'occupation	Redevance annuelle	Durée	Début de l'occupation	(*)
	Bief du Châtelier – Port du Lyvet Saint-Samson sur Rance	Vente de produits locaux (14 m ²)	396.56 €	1 an	01/05/2020	H
	Halte nautique de Saint-Nicolas des Eaux	Location 2 bateaux	931.95 €	1 an	01/04/2020	H
	Port de Rohan	Location 2 bateaux	901.18 €	1 an	01/04/2020	C
	Quai de Guipry-Messac	3 toues + 1 restaurant fluvial	1 448.48 €	1 an	01/04/2020	H
	Quai Saint-Cyr – Rennes	2 péniches spectacles	2 373.84 €	1 an	01/04/2020	H
	Rennes – La Vilaine	3 bateaux école	756.55 €	1 an	01/04/2020	H
	Quai de Saint-Cast – Rennes	1 bateau salon de coiffure	1 749.61 €	1 an	01/04/2020	H
	Quai fluvial de Tréverien	1 gîte fluvial	964.48 €	1 an	01/04/2020	H
	Écluse de Grugedaine – Chevaigné	1 gîte fluvial	1 164.94 €	1 an	01/04/2020	H
	Écluse de la Trairie – Lanouée	1 gîte fluvial	835.24 €	1 an	01/04/2020	H
	Aval du barrage d'Arzal	1 bateau activité pêcheur professionnel	364.87 €	1 an	01/04/2020	H
	Quai d'Ille et Rance – Rennes	1 bateau bureau commercial	1 055.04 €	1 an	01/04/2020	H
	Quai de Betton	1 gîte fluvial	386.85 €	1 an	01/04/2020	H
	Bief du Châtelier, quai des tallards Lanvallay	Terrasses (73 m ²)	298.64 €	3 ans (7 mois sur 12)	01/01/2020	F
	Halte nautique – Saint Martin-sur-Oust	Emplacements 13 bateaux	6 448.93 €	7 mois	01/04/2020	H
	Ecluse d'Evran	Occupation terrain nu (25 m ²) pour location de vélos	214.64 €	7 mois	01/04/2020	H
	Bief de Foveno – Malestroit – Vieille rivière de l'Oust	Location de petites embarcations (pédalos, barques) 48 m ²	125.77 €	7 mois	01/04/2020	H
	Bief Le Grand Pré – Saint-Gonnery	Occupation de terrain parc aventure forestier	2 803.96 €	3 ans	01/03/2020	H

(*) Motivation de la dernière colonne (articles L2122-1-1 et suivants du code général de propriété des personnes publiques) :

A = L2122-1-1 : occupation de courte durée

B = L2122-1-1 : autres disponibilités domaniales possibles

C = L2122-1-3 : seule personne en droit d'occuper le domaine

D = L2122-1-2 : titre délivré à la suite d'une procédure ayant donné lieu à publicité et mise en concurrence (par exemple concession de service public)

E = L2122-1-3 : titre délivré suite à une première procédure de publicité infructueuse

F = L2122-1-3 : titre délivré en raison de considérations géographiques, physiques, techniques ou fonctionnelles de la parcelle domaniale

G = L2122-1-3 : titre délivré en raison d'impératifs d'autorité publique ou de sécurité publique H = L2122-1-3 : manifestation spontanée d'intérêt